



Madame, Monsieur,

* Selon les modalités définies par le règlement départemental des transports scolaires.

Gratuité* et sécurité resteront cette année encore les préoccupations majeures du Conseil Départemental qui organise, gère et finance seul les transports scolaires pour plus de 75 000 enfants et adolescents de la maternelle au lycée en Haute-Garonne.

Les transports scolaires gratuits en Haute-Garonne, c'est **une économie pour les familles de plus de 660 euros** par an et par enfant transporté. C'est également une vérification permanente de la qualité du service et de son matériel. C'est aussi une vigilance constante et rigoureuse des conditions de sécurité du transport.

L'école est l'institution la plus importante de la République. Elle est la seule voie d'apprentissage de l'esprit critique, de la liberté de pensée et le premier instrument de l'égalité des chances.

Permettre à l'école républicaine de garantir l'éducation pour tous, la démocratie dans l'accès au savoir, préparer la jeune génération à vivre dans des environnements économiques et sociaux en pleine mutation, **justifie d'y consacrer le meilleur de nos moyens.**

Vous aider à supporter le coût de la scolarité de vos enfants, offrir les moyens d'une éducation de grande qualité pour tous et partout en Haute-Garonne, **faire du Conseil Départemental un véritable bouclier social**, tels sont les engagements qui guideront notre action.

Georges Méric
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

Gratuité

Sécurité

Efficacité

PHOTO
(format 35 x 45 mm)

Obligatoire

Àagrafer

pour les réseaux :

- Tisséo
- TER/SNCF
- Arc-En-Ciel



haute-garonne.fr

FORMULAIRE DE RENOUELEMENT

TRANSPORTS SCOLAIRES 2015-2016

(un aller et retour quotidien)

ÉLÈVES NON PENSIONNAIRES

ENSEIGNEMENT PUBLIC

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Direction des Transports

1, boulevard de la Marquette - 31090 TOULOUSE CEDEX 9

N°Vert 0 800 011 593

1/ Avant de compléter, lire attentivement la notice explicative figurant au verso

2/ Votre photo sera conservée dans notre base de données pour une fabrication de carte si nécessaire, sauf si vous cochez cette case

3/ En collège : Vous pouvez remplir cet imprimé ou vous inscrire en ligne (un seul choix)

* Si changement d'établissement

N° DOSSIER

NOM ET PRÉNOM DES PARENTS OU DU PÈRE OU DE LA MÈRE
OU DU TUTEUR LÉGAL

N° de Téléphone Domicile :

N° de Téléphone Portable :

À cocher uniquement si garde alternée. Indiquer l'adresse de l'autre parent (père ou mère) ci-dessous. →

L'ÉLÈVE

Adresse e-mail :

Dans certaines conditions, vous recevrez un code vous donnant accès à votre dossier par internet

N° Portable du responsable légal

Vous recevrez des **SMS**, notamment en cas de suspension de service.
Sauf si vous cochez cette case

Modifier le cas échéant l'adresse (n° et nom de la rue, du lotissement, du lieu-dit) en indiquant s'il s'agit de l'adresse des parents ou du père ou de la mère ou du tuteur légal .

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ EN 2014-2015

ÉTABLISSEMENT QUI SERA FRÉQUENTÉ À LA PROCHAINE RENTRÉE 2015-2016

- École maternelle/élémentaire Niveau
 - Collège Niveau
 - Lycée Classe
 - Lycée professionnel 2nde Bac pro 1^{re} Bac pro Tle Bac pro CAP Préapprentissage
- Enseignements obligatoires (**d'exploration**)

- CLIS CLIN
- SEGPA Classe ou section particulière
- LV1 :
- LV2 :
- Enseignement général Enseignement technologique
- LV1 :
- LV2 :

Carte Pastel pour l'accès aux réseaux :

- urbain Tisséo
- TER/SNCF
- cars départementaux Arc-En-Ciel

Si l'élève est déjà titulaire d'une telle carte, inscrire le n°

ATTENTION : La carte Pastel doit être conservée pour le rechargement du contrat scolaire 2015-2016.

MODE DE TRANSPORT ENVISAGÉ EN CAS DE MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES DU TRANSPORT, INDIQUER LES POINTS DE MONTÉE ET DE DESCENTE.

Vous utilisez la SNCF, joindre un Abonnement Scolaire Réglementé, sur lequel vous préciserez la gare de retrait, avec deux photos d'identité.

VISA ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT OBLIGATOIRES

Je soussigné(e), certifie l'exactitude et le caractère sincère de tous les renseignements fournis sous peine d'encourir les sanctions pénales en vigueur et m'engage à ce que mon enfant emprunte matin et soir les transports scolaires (la fréquentation hebdomadaire minimum tolérée est de 70 %).

Signature du (des) parent(s) obligatoire,

Le : | | | | |



FORMULAIRE DE RENOUELEMENT
TRANSPORTS SCOLAIRES 2015-2016
 (un aller et retour quotidien)
ÉLÈVES NON PENSIONNAIRES
ENSEIGNEMENT PUBLIC

1/ Avant de compléter, lire attentivement la notice explicative figurant au verso

2/ Votre photo sera conservée dans notre base de données pour une fabrication de carte si nécessaire, sauf si vous cochez cette case

3/ En collège : Vous pouvez remplir cet imprimé ou vous inscrire en ligne (un seul choix)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE
 Direction des Transports
 1, boulevard de la Marquette - 31090 TOULOUSE CEDEX 9
 ▶ N° Vert 0 800 011 593

N° DOSSIER NOM ET PRÉNOM DES PARENTS OU DU PÈRE OU DE LA MÈRE OU DU TUTEUR LÉGAL N° de Téléphone Domicile : N° de Téléphone Portable :
 À cocher uniquement si garde alternée. Indiquer l'adresse de l'autre parent (père ou mère) ci-dessous.

L'ÉLÈVE Adresse e-mail :
 Dans certaines conditions, vous recevrez un code vous donnant accès à votre dossier par internet
 N° Portable du responsable légal :
 Vous recevrez des SMS, notamment en cas de suspension de service.
 Sauf si vous cochez cette case

Modifier le cas échéant l'adresse (n° et nom de la rue, du lotissement, du lieu-dit) en indiquant s'il s'agit de l'adresse des parents ou du père ou de la mère ou du tuteur légal .

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ EN 2014-2015

ÉTABLISSEMENT QUI SERA FRÉQUENTÉ À LA PROCHAINE RENTRÉE 2015-2016

École maternelle/élémentaire Niveau CLIS CLIN
 Collège Niveau SEGPA Classe ou section particulière
 LV1 : LV2 :
 Lycée Classe Enseignement général Enseignement technologique
 LV1 : LV2 :
 Enseignements obligatoires (d'exploration)

Lycée professionnel 2nde Bac pro 1^{re} Bac pro Tle Bac pro CAP Préapprentissage
 Spécialité :

Carte Pastel pour l'accès aux réseaux :

- urbain Tisséo
- TER/SNCF
- cars départementaux Arc-En-Ciel

Si l'élève est déjà titulaire d'une telle carte, inscrire le n°

ATTENTION : La carte Pastel doit être conservée pour le rechargement du contrat scolaire 2015-2016.

MODE DE TRANSPORT ENVISAGÉ EN CAS DE MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES DU TRANSPORT, INDIQUER LES POINTS DE MONTÉE ET DE DESCENTE.

Vous utilisez la SNCF, joindre un Abonnement Scolaire Réglementé, sur lequel vous préciserez la gare de retrait, avec deux photos d'identité.

VISA ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT OBLIGATOIRES

Je soussigné(e), certifie l'exactitude et le caractère sincère de tous les renseignements fournis sous peine d'encourir les sanctions pénales en vigueur et m'engage à ce que mon enfant emprunte matin et soir les transports scolaires (la fréquentation hebdomadaire minimum tolérée est de 70 %).

Signature du (des) parent(s) obligatoire, Le :

Notice explicative

ATTENTION
DATE LIMITE DE REMISE
DES DOSSIERS
5 JUIN 2015
OU 3 JUILLET 2015
(si changement
d'établissement)

Ce questionnaire, dûment complété et signé, devra être remis au secrétariat de l'établissement scolaire que votre enfant fréquentera à la prochaine rentrée, **impérativement avant le 5 juin 2015, ou avant le 3 juillet 2015, si votre enfant change d'établissement, afin de disposer de la carte de transport avant la rentrée.**

Si ces dates ne sont pas respectées, les cartes de transport seront délivrées après la rentrée scolaire.

Dans l'attente de son titre de transport, l'élève empruntant les réseaux Tisséo, TER/SNCF, Arc-en-Ciel,

devra payer ses déplacements (non remboursables par le Conseil Départemental); l'élève empruntant un service spécial de transport scolaire ne sera pas autorisé à accéder au véhicule et toute demande tardive ne sera satisfaite que dans la limite des places disponibles

ATTENTION : Seul le premier exemplaire de la fiche est à retourner.

Le deuxième exemplaire est à conserver comme justificatif du dépôt de la demande.

SITUATION DE VOTRE ENFANT

Selon que votre enfant change ou non d'établissement, vous devez procéder comme suit :

- 1 Si votre enfant ne change pas d'établissement à la rentrée :**
 - Modifier la classe, section, spécialité
 - Signer et remettre le document à l'établissement **avant le 5 juin 2015.**

- 2 Si votre enfant change d'établissement à la rentrée indiquer :**

- l'établissement scolaire
- l'enseignement suivi (classe, section, spécialité)
- le mode de transport envisagé.

Si l'élève utilise une ligne TER/SNCF :

- joindre un imprimé « **Abonnement Scolaire Réglementé** » à retirer auprès de l'établissement scolaire d'accueil, avec deux photos d'identité
- signer et remettre le document à l'établissement que fréquentera votre enfant à la rentrée 2015 **avant le 3 juillet 2015.**

Si l'élève utilise un service spécial de transport scolaire : mentionner le numéro du circuit si vous le connaissez.

IMPORTANT : la prise en charge des élèves intervient à partir de l'arrêt existant le plus proche du domicile de la famille. Lorsque le domicile est situé à l'écart du circuit, il appartient à la famille de conduire l'élève jusqu'au point d'arrêt le plus proche.

- 3 Si votre enfant poursuit un enseignement au-delà du baccalauréat, ne pas renvoyer cette fiche.**

Pour en savoir plus sur les modalités d'accès au transport scolaire gratuit :

www.haute-garonne.fr ou  **N° Vert 0 800 011 593**

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA GRATUITÉ

Prise en charge d'un transport aller-retour par jour aux conditions générales suivantes :

- Être domicilié dans le Département de la Haute-Garonne ;
- Fréquenter un établissement public relevant de l'enseignement du 1^{er} ou 2nd degré, ou de l'enseignement agricole ;
- Être domicilié, en ligne droite, à plus d'un kilomètre de cet établissement ;
- Utiliser le transport scolaire à hauteur de 70 % minimum.

École maternelle : prise en charge uniquement sur services spéciaux, sous réserve que la commune assure l'accompagnement des enfants âgés de moins de six ans par un adulte.

École primaire : fréquenter l'école la plus proche du domicile.

Collège et Lycée : fréquenter l'établissement de rattachement défini par la carte scolaire.

ATTENTION : Une inscription hors de l'établissement de rattachement, y compris avec une dérogation de l'Éducation Nationale, ne permet pas d'obtenir la gratuité du transport. En lycée, certains enseignements sont toutefois pris en compte.

Lycée professionnel et technologique :

- Prise en charge partielle, dans la limite de la distance séparant le domicile du L.P. public le plus proche enseignant la section choisie.
- Prise en charge totale, si l'élève n'a pu être inscrit dans l'établissement de proximité (attestation du chef d'établissement).

COMMENT RÉCUPÉRER SON TITRE DE TRANSPORT ?

- **Service spécial :** retrait auprès de la mairie de la commune de domicile sauf pour les communes de L'UNION, REVEL, SAINT-ORENS et TOULOUSE (envoi à domicile)
- **Carte PASTEL :** envoi directement à domicile*.
- **Carte SNCF :** retrait ou rechargement auprès de la gare indiquée sur le formulaire SNCF.

* Si l'élève n'a jamais eu de carte Pastel, celle-ci sera adressée à son domicile. Si l'élève a déjà une carte Pastel (scolaire, Tisséo 4-25 ans, Arc-en-Ciel jeune) un courrier lui sera envoyé précisant les modalités de son rechargement. L'adresse mentionnée sur la demande **doit être très précise**. La responsabilité du Conseil Départemental ne saurait être engagée en cas de non réception de ces différents documents. Les courriers retournés à la Direction des Transports pourront être retirés **après la rentrée** sur présentation d'un justificatif d'adresse.

ATTENTION : • **Tout changement en cours d'année scolaire devra être dûment justifié.**
• **En cas de perte ou de vol de la carte, un DUPLICATA PAYANT sera établi.**

Les informations recueillies dans ce dossier, sauf le n° de téléphone et l'adresse e-mail, sont obligatoires pour la délivrance d'un titre de transport nominatif et font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 février 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser aux services du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, 1 Boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9. Les informations recueillies pour la délivrance d'une carte Pastel sont susceptibles d'être transmises, à des fins non commerciales, aux autres services publics de transport, signataires de la Charte Pastel Midi-Pyrénées, sauf avis contraire, formulé par courrier à l'adresse ci-dessus.